

Vers la fin des bourses sur critères sociaux ?

Le Centre National des Œuvres Universitaires (CNOUS) définit la politique de ses antennes régionales, les CROUS (Centres Régionaux des Oeuvres Universitaires et Scolaires). Le CNOUS et les CROUS devraient améliorer les conditions de vie des étudiants et permettre à ceux, sans grande ressource financière, de suivre des études supérieures. C'est dans cette optique que le CNOUS et les CROUS offrent des logements et une restauration universitaires, des bourses, etc.

Mais la mission sociale des CROUS est de moins en moins assurée : hausse incessante du ticket de RU et des loyers en cités U, critères élitistes d'admission des étudiants étrangers en cités U...

AUJOURD'HUI CE SONT LES BOURSES ATTRIBUÉES SUR CRITÈRES SOCIAUX QUI SONT MENACÉES !

En mars dernier, le CNOUS a proposé un texte d'orientation¹ mettant profondément en cause les droits actuels des étudiants boursiers :

Ce projet s'attaque au principe d'attribution des bourses sur critères sociaux !

Ce projet remet en cause la définition nationale des droits des boursiers, cassant ainsi l'égalité de droits des étudiants.

Scandale ! Des bourses locales et non sociales !

Le CNOUS propose " la création d'une commission locale d'attribution des bourses du système complémentaire ".

Que serait ce système complémentaire ?

Cette commission serait parallèle au système actuel de bourses. Elle regrouperait l'université et " différents partenaires, certains d'entre eux, comme les collectivités locales, apportant déjà des ressources additionnelles ".

Comment seraient attribuées ces bourses du système complémentaire ?

En " prenant en compte les spécificités liées à la mobilité, aux difficultés sociales, au mérite, et aux critères universitaires de poursuite d'étude ". Les bourses du système complémentaire ne seraient pas forcément attribuées selon des critères sociaux. Elles pourraient aussi être données selon la filière suivie par l'étudiant, selon sa réussite, etc. Le CNOUS souhaite en même temps " donner davantage de marges de manœuvre aux échelons locaux " : " les commissions locales d'attribution disposeraient [...] de marges d'appréciation et de décision locales ".

Ces bourses seraient donc attribuées selon des critères locaux, propres à chaque commission. Ce système irait à l'encontre du barème social national qui régit actuellement l'obtention des bourses. Il mettrait fin à l'égalité de droits entre étudiants, quel que soit leur lieu d'études.



¹ " Accompagnement social des étudiants - Projet de texte d'orientation proposé à la concertation avec les organisations étudiantes ", proposition du CNOUS, version du 16 mars 2004. Disponible au local de la FSE. Toutes les citations suivantes dont la source n'est pas mentionnée en bas de page sont tirées de ce texte.

Pourquoi le CNOUS, organisme national chargé des aides sociales des étudiants, veut créer un système local de bourses et le laisser aux mains " des partenaires locaux " ?



Le CNOUS cherche en fait à solliciter leurs financements. Car le CNOUS et donc les CROUS à qui il verse une subvention, manquent cruellement de moyens ! L'Etat leur verse de moins en moins de fonds ! Résultat : cinq CROUS¹ se sont retrouvés en cessation de paiement l'an passé ! Et la situation ne va pas s'améliorer !!! La loi de décentralisation du gouvernement Raffarin² pousse les CROUS à solliciter les financements de " partenaires locaux " : collectivités locales, entreprises locales... Mais ces " partenaires " ne vont pas donner de l'argent sans retour ! En ce qui concerne le système local de bourses, on peut craindre que ses critères locaux favoriseront les chercheurs (attractifs pour les entreprises, pour l'image de l'université et des collectivités locales), que l'université privilégiera les étudiants suivant les filières qu'elle cherche à mettre en valeur (dans le cadre de la concurrence entre universités et de la constitution de pôles d'excellence), que les entreprises favoriseront les étudiants suivant les filières professionnelles locales, etc.

C'est déjà ce qui se passe dans l'attribution de logements universitaires pour les étudiants étrangers ! Les CROUS cèdent une partie de leurs chambres U, appelée " contingent institutionnel ", aux universités. Celles-ci attribuent ces chambres U " aux différentes catégories d'étudiants chercheurs étrangers qu'[elles] veulent accueillir ". Les universités offrent une chambre U aux étudiants étrangers faisant de la recherche dans des filières nobles ou rentables pour consolider son image internationale.

Dans ce cadre, l'université néglige complètement les critères sociaux existants d'affectation en chambre universitaire ! Car " dans leurs relations privilégiées avec les universités, les CROUS souhaitent que celles-ci mettent librement en œuvre leurs politiques d'accueil international et définissent les critères, qui en ce domaine ne peuvent être qu'universitaires, d'inscription des étudiants étrangers et d'hébergement. "

Rappelons que les étudiants étrangers, la plupart dans une grande précarité (pas d'aide familiale, accès à un emploi difficile...), sont exclus du système d'aides sociales.

Les assistantes sociales mises à l'écart !

Les assistantes sociales attribuent les aides d'urgence du Fonds de Solidarité Universitaire (FSU) en cas de situation difficile. Le projet du CNOUS prévoit de confier la gestion du FSU à la commission locale d'attribution des bourses, c'est-à-dire aux " partenaires locaux ".

Qui est le plus compétent pour évaluer la situation sociale d'un étudiant et l'aider ? Une assistante sociale ou " les partenaires locaux " ?

A moins que les critères sociaux ne soient plus pris en compte...

LES CROUS AURAIENT-ILS OUBLIÉ LEUR MISSION SOCIALE ?

Le CNOUS et les CROUS assurent de moins en moins leur mission sociale...

...et refusent de combattre la précarité étudiante !

Et le portable à 1 euro ?

Le ministre de l'éducation, tout comme le CNOUS, encourage les étudiants à s'endetter ! Pour preuve : la proposition d'acheter un portable à 1 euro par jour pendant trois ans. Derrière cette proposition alléchante, ne se cache rien d'autre qu'un " prêt bancaire à taux réduit ". Un étudiant qui dispose de moyens suffisants va acheter son ordinateur portable aux alentours de 1 000 euros. Un étudiant sans le sous qui va utiliser le système d'achat proposé par le ministère va le payer 1095 euros.

Le CNOUS, plutôt que d'améliorer son système de bourses, accepte que des étudiants soient contraints de travailler ou de s'endetter pour financer leurs études !! En effet, le CNOUS constate que des étudiants " qui ne bénéficient pas de bourses sur critères sociaux et plus particulièrement les étudiants issus des classes moyennes " auraient tout de même besoin d'une aide financière. Il leur propose rien de moins que de s'endetter ! Certes, il leur propose des prêts à taux zéro (appelés " prêts d'honneur "), mais ces prêts représentent tout de même un emprunt qu'il faudra tant bien que mal rembourser !

1 Il s'agit des CROUS d'Amiens, de Créteil, de Lille, de Nice et de Rouen.

2 Loi relative aux libertés et responsabilités locales, votée le 14 avril 2004

3 Rapport sur le logement étudiant de J.-P. Anciaux, janvier 2004.

4 Projet d'établissement 2004 - 2007 du CNOUS, page 15.

AUTRE CULOT : LE CNOUS PÉNALISE LES ÉTUDIANTS SALARIÉS !

LES BOURSES SE SERRENT
LA CEINTURE.



Car si vous travaillez, le CROUS ne vous attribue pas de bourses ou en diminue le montant : " le cumul d'un salaire et d'une bourse est possible [...]". Ce cumul a toutefois une incidence sur le revenu brut global et le taux d'une bourse qui en découle ". Travailler à côté de ses études est rarement un choix mais trop souvent une nécessité alimentaire. Le CNOUS n'entend pas élargir son échelle d'attribution des bourses ni leur montant pour éviter que des étudiants soient obligés de travailler. Il propose même de développer les emplois précaires pour les étudiants !

Le projet du CNOUS souhaite " favoriser et développer les " jobs étudiants " dans les universités ". Les " jobs étudiants " sont des emplois précaires, faiblement rémunérés. Ils permettent aux CROUS de ne pas embaucher du personnel permanent, certes plus compétent, mais plus cher (salaire plus élevé, progression salariale, indemnités de licenciements...). En 2003, 57% des personnes employées par le CROUS de Caen l'étaient sous contrat précaire (CDD, CES, intérim, etc.). Cela ne suffit pas ?

LES ÉTUDIANTS
Aussi.



POUR LA JUSTICE SOCIALE :

- Augmentation des bourses en nombre et en valeur !
- Des bourses sur critères sociaux définis nationalement !
 - Elargissement des critères sociaux d'attribution !
- Ouverture du système d'aides sociales aux étudiants étrangers !
- Pour le réengagement financier de l'Etat dans les CROUS !

CE QUE NOUS DEMANDONS LÀ N'EST PAS IMPOSSIBLE !

Le CNOUS trouve bien les moyens d'augmenter ses aides non sociales ! Dans son projet, le CNOUS propose :

- " une suppression progressive du contingentement " (=quota) du nombre de bourses au mérite, c'est à dire un nombre illimité de ces bourses attribuées selon la réussite scolaire de l'élève et selon son orientation ;
- " la création d'un complément de bourse unique fondé sur des critères universitaires ", c'est-à-dire la création d'une bourse attribuée selon la réussite scolaire de l'étudiant et/ou selon son projet de recherche (pour les étudiants qui font une recherche) ;
- "une augmentation du montant et du nombre de prêts d'honneur "
- et il propose aussi " d'augmenter le contingent de bourses de mobilité " !

Ainsi, si le CNOUS choisit de laisser de côté sa mission sociale, ce n'est pas une question de manque de moyens ! Il trouve les moyens d'augmenter les aides non sociales, voire d'en créer de nouvelles ! C'est donc une question de choix politique. Le CNOUS préfère privilégier les critères de mérite et des critères universitaires (réussite pédagogique, projet de recherche intéressant, mobilité) dans l'obtention d'une aide financière. Nous pouvons donc craindre que le système complémentaire de bourses que propose le CNOUS remplace à terme le système de bourses sociales actuelles !



Ce changement d'optique dans les critères d'attribution des bourses s'inscrit en fait dans une profonde mutation de la mission des CROUS et plus globalement dans la casse actuelle de tous les dispositifs sociaux (mise en place du RMA, casse du système des retraites, etc.) et des services publics (application concrète du L/M/D, projet d'autonomie financière des universités...). L'Etat, via les fonds qu'il donne au CNOUS, lâche la mission sociale des CROUS : il leur donne moins de moyens financiers, il décentralise progressivement leurs fonctions .

Devant trouver de nouveaux moyens financiers pour survivre, les CROUS sollicitent les fonds des collectivités territoriales, des entreprises locales. Ainsi les CROUS n'assurent-ils plus que leur mission en fonction de la volonté des hommes politiques locaux, en fonction de la situation économique de leur région et en fonction des exigences de leurs pourvoyeurs de fonds. Selon que la région est économiquement dynamique ou sinistrée, l'étudiant aura ou n'aura pas de bourses. Le désengagement financier de l'Etat et la décentralisation progressive des CROUS cassent la mission sociale de ces derniers et le service public qu'ils offraient pareillement à tous les étudiants sur tout le territoire.

Ni privatisation

Ni décentralisation des CROUS

Pour des bourses sur critères sociaux définis nationalement !

Solidarité Etudiante !

Fédération Syndicale étudiante - Solidarité étudiante !

- Tous les chiffres, citations, textes de loi... sont disponibles dans nos locaux .

- Des textes plus complets et des analyses détaillées sont disponibles aussi dans nos locaux ainsi que sur notre site :

www.luttes-etudiantes.com

contact : fse.relations@luttes-etudiantes.com

